

# infoObservatoire

janvier 2024

#51

agape  
LORRAINE  
NORD  
agence d'urbanisme et de développement durable

**SANTÉ / HUMAIN**

## S'alimenter en Lorraine Nord

Un autre indicateur  
de vulnérabilité  
des populations

## SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
1. UNE OFFRE ALIMENTAIRE DEFICITAIRE ET INEGALE.....	4
1.1 Une offre en croissance, mais inégale .....	5
1.2 une croissance de l'offre alimentaire peu qualitative.....	7
2. DES VULNERABILITES ALIMENTAIRES MARQUEES EN LORRAINE NORD.....	10
2.1 Une vulnérabilité multi-factorielle.....	10
2.2 Typologie des vulnérabilités alimentaires en lorraine nord : déserts, marais et mirages alimentaires .....	11
2.3 L'alimentation, élément de fracture territoriale.....	18
3. QUELS LEVIERS POUR REDUIRE CES VULNERABILITES ? ...	21
3.1 Elaborer une stratégie alimentaire .....	21
3.2 Intégrer l'alimentation dans les autres stratégies territoriales .....	24
3.3 L'alimentation, un sujet transfrontalier ?.....	26
CONCLUSION.....	31

# infoObservatoire



Toutes les études menées sur le sujet le montrent : **la qualité de notre alimentation a un impact direct sur notre santé. L'accès pour tous à une alimentation saine et de qualité constitue un enjeu de santé publique et interroge au-delà des seules politiques de santé** : pouvoir accéder à une alimentation saine, c'est aussi une question de transport, de lutte contre la pauvreté, de qualité de l'offre proposée.

Dans les pays anglo-saxons, et particulièrement aux Etats-Unis, le concept de désert alimentaire traduit cet enjeu d'accès à une alimentation saine et matérialise les inégalités territoriales en matière d'alimentation.

En France, ce concept commence à apparaître : **3,5 millions de français vivraient dans un désert alimentaire**. Mais d'autres fragilités alimentaires émergent : le marais alimentaire (surreprésentation de la restauration rapide) ou le mirage alimentaire (offre en produits frais déconnectée des réalités économiques de la population locale) sont d'autres formes de vulnérabilité alimentaire.

**A travers ce nouvel InfoObservatoire, l'AGAPE propose une exploration de la question des inégalités alimentaires en Lorraine-Nord, à partir d'une analyse de l'offre alimentaire et d'une méthode exploratoire pour mesurer et qualifier les inégalités alimentaires.**

**Au-delà de l'état des lieux, cette publication vise aussi à identifier les leviers d'action dont disposent les collectivités pour réduire ces inégalités.**

Car la lutte contre les inégalités est un corollaire indispensable et non-négociable dans la transition écologique qui nous est imposée.

# 1. UNE OFFRE ALIMENTAIRE DEFICITAIRE ET INEGALE

## Méthodologie : la définition de l'offre alimentaire

Dans le cadre de ce travail, nous avons mobilisé les données ACCOSS de l'URSSAFF pour 2022, qui couvrent le champ des entreprises comptant une masse salariale.

Les données relatives à l'offre alimentaire peuvent donc être localement sous-estimées, car les entreprises ne déclarant pas de salariés ou les entreprises déclarant plusieurs activités mais dont l'activité principale ne relève pas du commerce alimentaire ne sont pas prises en compte. Ainsi, les auto-entrepreneurs ou les points de vente directe des exploitations agricoles ne sont pas intégrés dans notre analyse.

Le concept d'offre alimentaire regroupe ici l'ensemble des établissements recensé par l'URSSAFF et permettant d'accéder au quotidien à de la nourriture, c'est-à-dire relevant des activités suivantes :

- du commerce alimentaire, comprenant la grande distribution (hypermarchés, supermarchés, supérettes) et les commerces de détail spécialisés (boulangers, bouchers, primeurs, poissonniers, surgelés, etc.) ;
- de la restauration, traditionnelle ou rapide, y compris les cafétérias/libres-services et restauration mobile type food trucks ;
- en revanche, les services de restauration collective (entreprises, scolaires), les activités de traiteurs et les points de vente directe (fermes) ne sont pas prises en compte.

## 1.1 UNE OFFRE EN CROISSANCE, MAIS INEGALE

### Répartition de l'offre alimentaire en Lorraine Nord<sup>1</sup>

Territoire	Population 2020	Nombre de commerces alimentaires			Evol. (%) 2012-2022	Densité de l'offre (pour 1 000 hab.)
		2012	2017	2022		
Portes de France-Thionville	82 041	234	263	295	+26,1	3,6
Grand Longwy	62 931	104	119	136	+30,8	2,2
Orne Lorraine Confluences	53 038	113	112	100	-11,5	2,1
Bouzonvillois-Trois Frontières	24 179	45	43	42	-6,7	1,7
Pays-Haut Val-d'Alzette	29 402	48	44	46	-4,2	1,6
Terre Lorraine du Longuyonnais	15 391	19	21	22	+15,8	1,4
Cœur du Pays-Haut	23 185	37	40	29	-21,6	1,3
<b>Lorraine Nord</b>	<b>438 969</b>	<b>824</b>	<b>860</b>	<b>893</b>	<b>+8,4</b>	<b>2,0</b>
<b>Région Grand Est</b>	<b>5 562 651</b>	<b>14 508</b>	<b>14 560</b>	<b>15 576</b>	<b>+7,4</b>	<b>2,8</b>

Source : ACCOSS, traitements AGAPE

Au cours des dix dernières années, l'offre en commerces alimentaires s'est développée en Lorraine Nord, passant de 824 à 893 points de vente, soit une progression de 8%. Cette hausse s'inscrit dans la tendance régionale (+1 070 points de vente), mais à un rythme un peu plus élevé (+7% en région Grand Est).

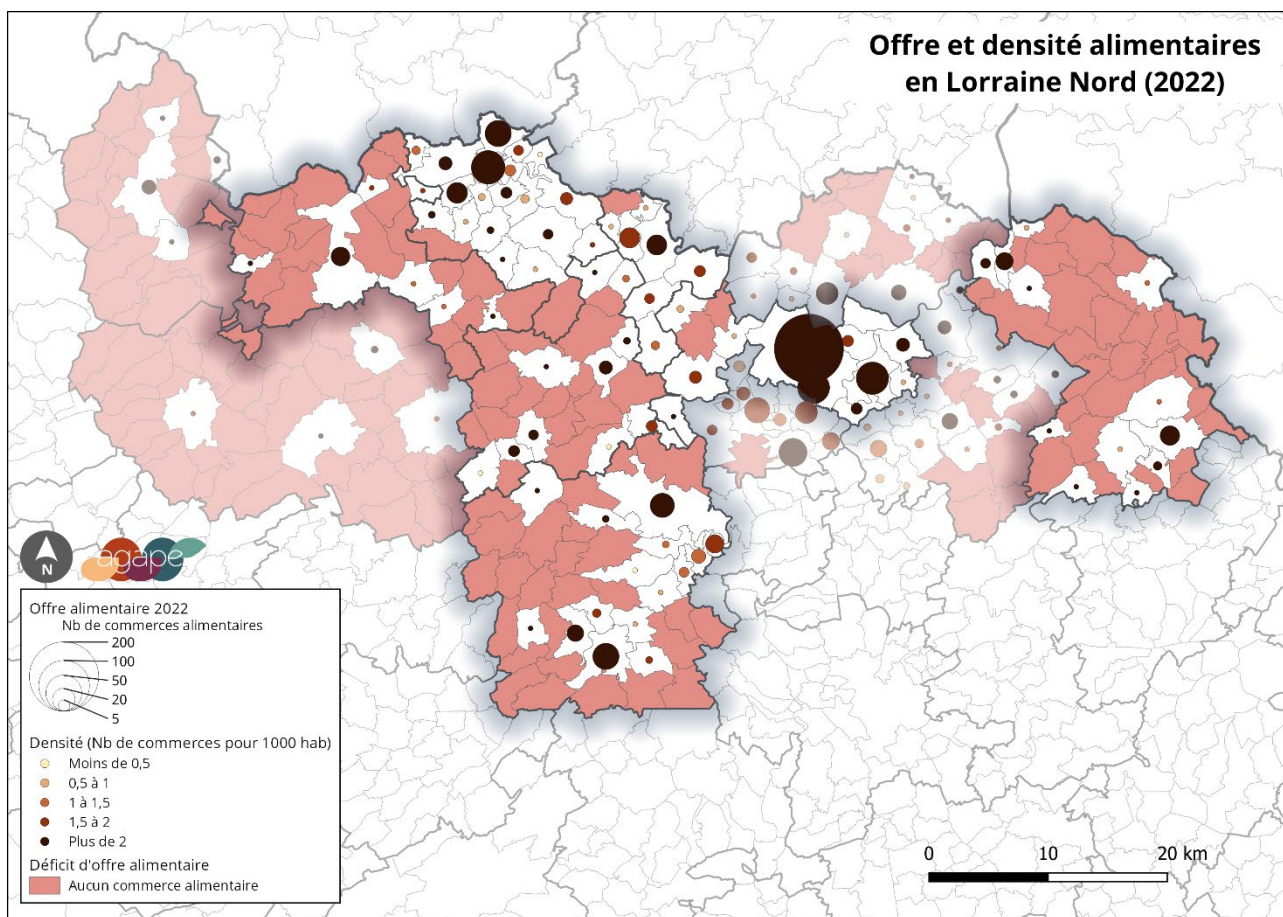
A l'échelle des territoires de Lorraine Nord, cette dynamique est toutefois très inégale :

- **L'offre alimentaire progresse plus vite que la moyenne régionale** sur le Grand Longwy (+31%), Portes de France-Thionville (+26%) et Terre Lorraine du Longuyonnais (+16%) ;
- On observe au contraire **une contraction de l'offre** sur tous les autres territoires, de -4% sur le Pays-Haut Val-d'Alzette à -22% sur Cœur du Pays-Haut.

Cette dynamique s'inscrit dans un contexte de **relative faiblesse de l'offre alimentaire en Lorraine Nord** : alors que la moyenne régionale s'établit à 2,8 commerces alimentaires pour 1 000 habitants, la densité alimentaire en Lorraine Nord est de 2,0 pour 1 000 habitants. A l'échelle des territoires, seules les agglomérations de Longwy et Thionville et Orne Lorraine Confluences dépassent ce seuil. L'offre apparaît particulièrement fragile sur Terre Lorraine du Longuyonnais et Cœur du Pays-Haut, où la densité de commerces alimentaires est inférieure à 1,5 pour 1 000 habitants, soit deux fois moins qu'à l'échelle régionale.

A l'échelle de la Lorraine Nord, il faudrait 1 229 commerces alimentaires pour atteindre la densité régionale, contre 893 recensés. **La Lorraine Nord accuse donc un déficit d'offre alimentaire de l'ordre de 27%.**

<sup>1</sup> La Lorraine Nord regroupe ici les intercommunalités composant le SCoT Nord 54, le SCoTAT et 2 intercommunalités du Nord-meusien : la CC Damvillers-Spincourt et le Pays de Montmédy



Source : ACCOSS, traitements AGAPE

A une maille géographique plus fine, la répartition de l'offre alimentaire est marquée par une forte concentration en milieu urbain, qui alimente une forte inégalité entre les territoires :

- **La Ville de Thionville concentre à elle seule 21% de l'offre alimentaire en Lorraine Nord**, alors qu'elle ne pèse que 9% de la population ;
- **En 2022, vingt communes comptent au moins 10 points de vente alimentaires. Ces communes rassemblent 72% de l'offre de commerces alimentaires en Lorraine Nord**, mais elles ne pèsent que pour 48% de la population. A l'exception de Conflans-en-Jarnisy (2 377 habitants), toutes ces communes comptent plus de 3 500 habitants et correspondent soit à des centralités (Thionville, Jarny, Val-de-Briey, Audun-le-Tiche, Villerupt, Longuyon, Bouzonville, etc.), soit à des communes de périphéries accueillant des centres commerciaux (Mont-Saint-Martin, Lexy, Terville, etc.) ;
- **A l'inverse, près de 60% des communes de Lorraine Nord (soit 173 communes) ne comptent aucun point de vente alimentaire sur leur territoire.** 13% de la population de Lorraine Nord (soit 58 800 habitants, 1,5 fois la population de Thionville) n'a ainsi accès à aucune offre alimentaire de proximité. Le nord-meusien, Terre Lorraine du Longuyonnais, Cœur du Pays-Haut, Orne Lorraine Confluences et le Bouzonvillois-Trois Frontières sont les territoires les plus concernés. Parmi les communes dépourvues de commerce alimentaire, on compte 6 communes de plus de 1 000 habitants, dont Batilly, Mercy-le-Bas, Avril et Joudreville, à nuancer toutefois compte tenu du potentiel biais statistique identifié.

## 1.2 UNE CROISSANCE DE L'OFFRE ALIMENTAIRE PEU QUALITATIVE

Dans une première approche qualitative de l'offre alimentaire, nous avons retenu trois catégories de commerces alimentaires :

- **L'offre en magasins spécialisés** (bouchers, poissonniers, primeurs, boulangers), qui peut être considérée comme l'offre alimentaire la plus qualitative, d'un point de vue nutritionnel ;
- **L'offre en grande surface**, considérée comme une offre intermédiaire ;
- **L'offre en restauration rapide**, considérée comme la moins qualitative du fait de son impact sur la santé. Cette catégorie inclut également la restauration mobile (food trucks) et les cafétérias.

Dans un second temps, nous avons cartographié l'offre alimentaire en Lorraine Nord en prenant en compte, pour chaque commune, l'offre dominante (comptant le plus de points de vente) selon 5 catégories :

- L'offre en magasins spécialisés ;
- L'offre en grande surface ;
- L'offre en restauration rapide, telle que précisée ci-dessus ;
- Une offre « autre », comprenant principalement la restauration traditionnelle, les commerces d'alimentation générale (surface < 120 m<sup>2</sup>) et les commerces de détail sur éventaire et marchés ;
- L'absence d'offre dominante, quand aucune catégorie n'est prédominante.

### Structure de l'offre alimentaire en Lorraine Nord

Territoire	Magasins spécialisés		Grande distribution		Restauration rapide	
	Evol. (%) de l'offre 2012-2022	Densité 2022 (points de vente pour 1 000 habitants)	Evol. (%) de l'offre 2012-2022	Densité 2022	Evol. (%) de l'offre 2012-2022	Densité 2022
Terre Lorraine du Longuyonnais	-50,0	5,9	-40,0	17,6	+233,3	58,8
Portes de France-Thionville	+35,0	20,1	+13,0	9,7	+51,7	33,8
Grand Longwy	+33,3	16,7	+18,8	15,8	+100,0	33,3
Pays-Haut Val-d'Alzette	+50,0	16,2	-10,0	24,3	+57,1	29,7
Orne Lorraine Confluences	+33,3	20,0	-18,8	16,3	+9,5	28,8
Bouzonvillois-Trois Frontières	-33,3	13,3	+14,3	26,7	-11,1	26,7
Cœur du Pays-Haut	+200,0	13,6	-22,2	31,8	-20,0	18,2
<b>Lorraine Nord</b>	<b>+24,1</b>	<b>17,7</b>	<b>+2,7</b>	<b>15,2</b>	<b>+47,6</b>	<b>32,3</b>
<b>Région Grand Est</b>	<b>+7,6</b>	<b>16,6</b>	<b>-0,5</b>	<b>10,9</b>	<b>+54,7</b>	<b>26,1</b>

Source : ACCOSS, traitements AGAPE

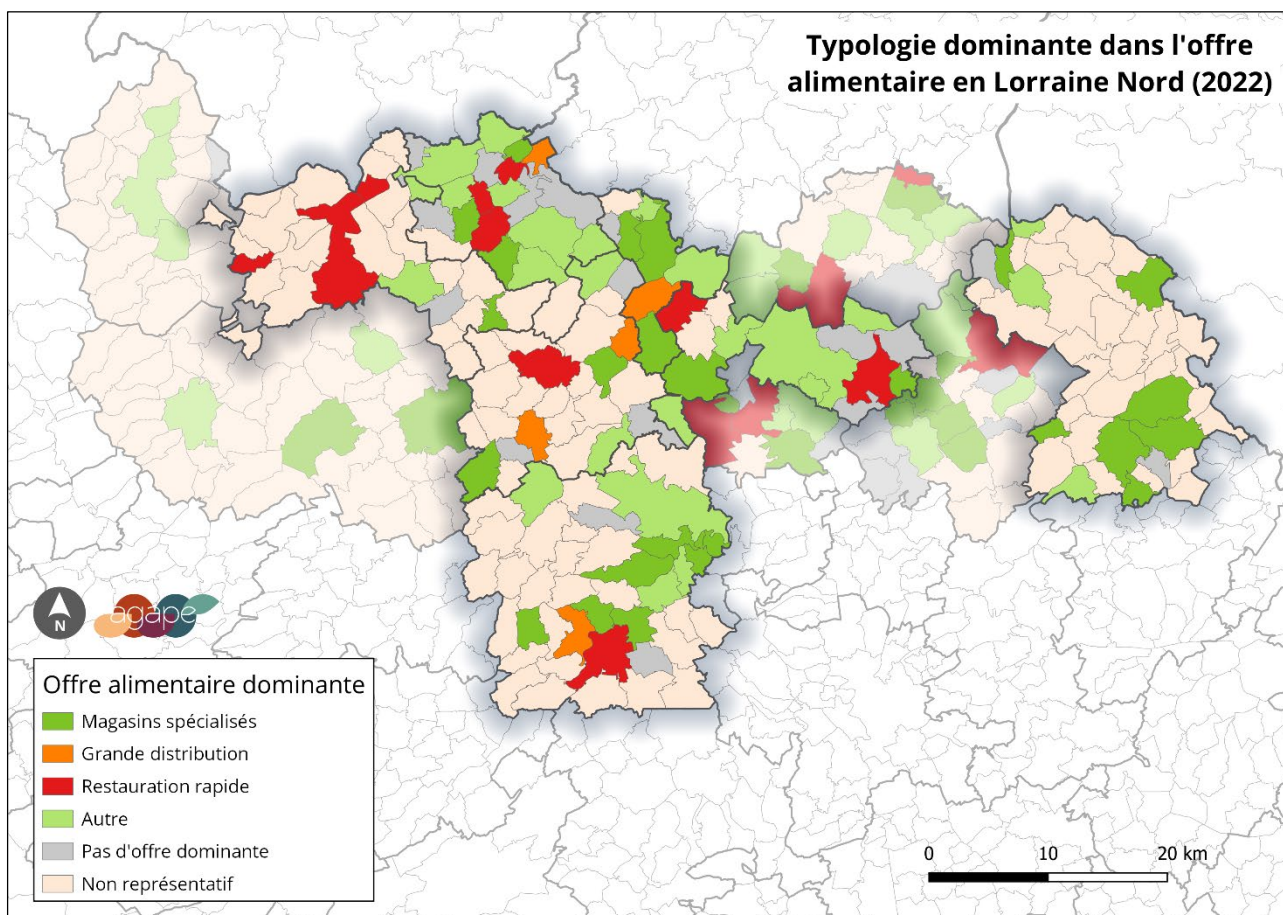
Cette première approche permet de **relativiser la croissance de l'offre alimentaire en Lorraine Nord** : si en 10 ans, le nombre de points de vente a progressé (+109), c'est surtout sous l'effet d'une **forte progression de la restauration rapide** (+79, soit 72% de la croissance). Cette tendance n'est pas propre à la Lorraine Nord, on observe la même tendance en Grand Est : sur les 1 383 points de vente alimentaire supplémentaires en 10 ans, 89% concernent des établissements de restauration rapide.

Si la progression de la restauration rapide en Lorraine Nord est un peu moins forte qu'en Grand Est, **la densité de l'offre en restauration rapide y est toutefois plus importante qu'en région** : 32,3 pour 1 000 habitants contre 26,1 à l'échelle régionale.

**Les deux agglomérations de Longwy et Thionville sont fortement impactées**, avec une forte croissance et une densité supérieure à la moyenne de Lorraine Nord. **Mais c'est sur Terre Lorraine du Longuyonnais que la situation est la plus préoccupante** : seule l'offre alimentaire en restauration rapide augmente, et la densité au regard de la population du territoire y est très élevée (58,8 pour 1 000 habitants). Enfin, il est à noter que seul le territoire de Cœur du Pays-Haut affiche une densité inférieure à la moyenne régionale.

**Sur l'offre alimentaire en magasins spécialisés, la dynamique en Lorraine Nord est meilleure qu'en Grand Est, avec une progression plus forte.** Cette progression est encore plus forte sur les agglomérations de Longwy et Thionville, mais aussi sur Orne Lorraine Confluences (+33 à +35%) et le Pays-Haut Val-d'Alzette (+50%), qui affichent par ailleurs une densité proche, voire supérieure à celle de la région (16 à 20 commerces alimentaires pour 1 000 habitants).

**Le constat est plus mitigé sur la grande distribution** : si l'offre continue de progresser sur Portes de France-Thionville, le Grand Longwy et le Bouzonvillois-Trois Frontières, elle diminue dans les autres territoires. A l'échelle de la Lorraine Nord, la tendance est tout de même à la hausse (+2,7%), à contre-courant de la région Grand Est, où la grande distribution est en recul (-0,5%).



Source : ACCOSS, calculs AGAPE



A une maille géographique fine, la cartographie de l'offre alimentaire dominante permet d'identifier de premières inégalités territoriales, au-delà de la seule répartition de l'offre alimentaire :

- **Les communes marquées par une prépondérance d'une offre alimentaire en magasins spécialisés ou autre** (principalement de la restauration traditionnelle) sont quasiment toutes situées dans la bande frontalière et sur un axe Nord-Sud jusqu'au Val de Briey. Dans les plus petites communes, cette offre correspond souvent à une boulangerie qui constitue la seule offre alimentaire de la commune et doit donc être relativisée ;
- **Les communes affichant une surreprésentation de la restauration rapide** concernent principalement deux types de communes :
  - Des communes urbaines isolées dans des espaces à dominante rurale (Longuyon, Jarny) ;
  - Des communes en cœur d'agglomération de Longwy et Thionville ou en périphérie plus ou moins proche (Herserange, Réhon, Yutz, Hettange-Grande, Hayange, etc.)

### A retenir

- **Une offre alimentaire inégalement répartie** sur le territoire nord-lorrain : 72% des points de vente sont situés dans 20 communes, alors que près de 60 000 habitants n'ont pas accès à une offre alimentaire de proximité ;
- **Une offre qui progresse depuis 10 ans**, mais qui tient plus d'une logique de rattrapage, la densité de points de vente alimentaires restant inférieure à la moyenne régionale ;
- **Un développement de l'offre qui repose surtout sur une croissance du secteur de la restauration rapide** : 72% de la croissance dans le Nord-lorrain, 89% en Région ;
- **Une typologie qui révèle déjà des inégalités territoriales**, entre une bande frontalière qui concentre l'offre qualitative (magasins spécialisés) et l'offre en restauration traditionnelle, de vastes secteurs ruraux dépourvus de toute offre ou dans lesquels la boulangerie est souvent le seul commerce alimentaire présent et un développement inquiétant de la restauration rapide, devenue la composante principale de l'offre alimentaire dans des pôles urbains relativement isolés (Longuyon, Jarny).

# 2. DES VULNERABILITES ALIMENTAIRES MARQUEES EN LORRAINE NORD

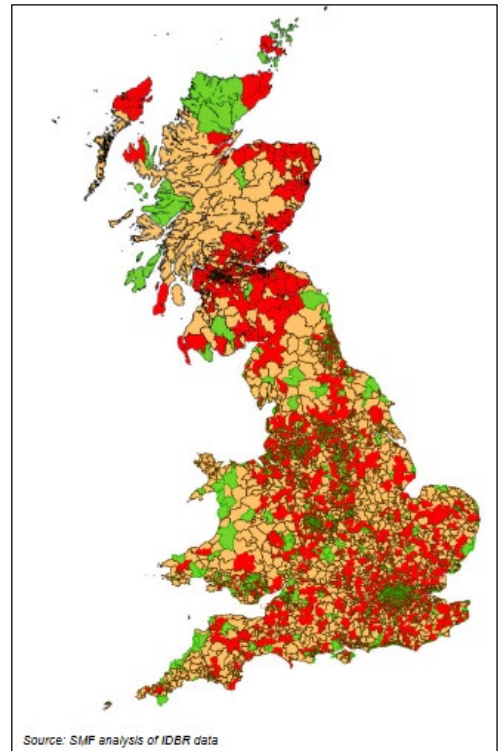
## 2.1 UNE VULNERABILITE MULTI-FACTORIELLE

La seule répartition de l'offre alimentaire ne suffit pas à qualifier un territoire de vulnérable, d'autres fragilités viennent s'ajouter, le profil socioéconomique de la population ou la mobilité, qui peut grandement influencer sur l'offre alimentaire accessible.

Pour appréhender cette vulnérabilité alimentaire, notre analyse repose sur l'adaptation à la Lorraine Nord de différents concepts venus des Etats-Unis permettant de qualifier les vulnérabilités alimentaires d'un territoire. Initialement identifiées aux Etats-Unis, ces fragilités tendent à se répandre avec le temps à l'ensemble des pays industrialisés, notamment au Royaume-Uni, mais la France n'est pas épargnée, bien que le phénomène ne soit pas mesuré de manière systématique<sup>2</sup>.

Ces vulnérabilités sont au nombre de trois :

- **Les déserts alimentaires** : ce sont des territoires dans lesquels l'offre en produits frais (grande surface ou commerce de détail spécialisé) est absente, où se concentrent des populations défavorisées et sans moyens de transports. Au Royaume-Uni, les déserts alimentaires peuvent concerner des quartiers regroupant jusqu'à 15 000 habitants et sont localisés pour certains dans de grandes villes (Glasgow, Liverpool), en rouge sur la carte ci-contre ;
- **Les marais alimentaires** : ce sont des territoires où l'offre alimentaire en produit frais existe, mais où la population :
  - est surexposée à une offre alimentaire peu qualitative (restauration rapide, aliments ultra-transformés),
  - a de faibles revenus,
  - et où elle est contrainte de se déplacer pour accéder à une offre alimentaire de meilleure qualité ;
- **Les mirages alimentaires** : dans ces territoires, l'offre alimentaire en produits sains existe et est bien développée, mais cette offre est déconnectée des réalités économiques de la population.



<sup>2</sup> Cf. Les Echos, *Déserts alimentaires : un phénomène américain qui gagne l'Europe*, article du 22/10/2018

## 2.2 TYPOLOGIE DES VULNERABILITES ALIMENTAIRES EN LORRAINE NORD : DESERTS, MARAIS ET MIRAGES ALIMENTAIRES

### 2.2.1 EN LORRAINE NORD, 6% DE LA POPULATION VIVRAIT DANS UN DESERT ALIMENTAIRE

#### Méthodologie

Pour adapter le concept de déserts alimentaires à la Lorraine Nord et à une approche à la maille communale, nous avons défini les déserts alimentaires en fonction du cumul de trois critères :

- L'absence d'offre en alimentation saine (fruits, légumes, viande, produits laitiers) en prenant en compte l'absence d'offre en grandes surfaces (hypermarché, commerces d'alimentation générale, supermarchés, supérettes) et en commerces de détail spécialisés (primeurs, bouchers, etc). Nous avons choisi de retenir le seuil britannique, soit moins de 2 points de vente ;
- Un revenu médian par UC inférieur à 185% du seuil de pauvreté, selon la méthodologie proposée par l'Université John Hopkins de Baltimore. Pour la Lorraine Nord, ce seuil correspond à un revenu médian par UC de 24 864 €<sup>3</sup> ;
- Une absence de moyen de transport, matérialisée par le taux de ménages non-motorisés. Compte tenu d'un maillage en transports en commun ne couvrant pas toute la Lorraine-Nord, nous avons retenu un taux de 10%.

Pour 2022, notre analyse montre que si certaines communes peuvent être considérées comme des déserts alimentaires avérés, il existe des situations de fragilité plaçant certaines communes entre le désert alimentaire et le non-désert alimentaire, selon la typologie suivante :

#### Classification des déserts alimentaires en Lorraine Nord

Typologie de désert alimentaire	Critère offre alimentaire	Critère revenu	Critère mobilité
Hors désert et offre alimentaire saine présente	5 points de vente ou plus	Non déterminants	
Hors désert et offre alimentaire saine fragile	2 à 4 points de vente	Non remplis ou partiellement remplis	
Hors désert et offre alimentaire saine absente	0 à 1 point de vente	Non remplis ou partiellement remplis	
Désert alimentaire en formation	0 à 2 points de vente	< 24 864 € + 5%	Part de ménages non-motorisés >9%
Désert alimentaire avéré	0 ou 1 point de vente	< 24 864 €	Part de ménages non-motorisés >10%

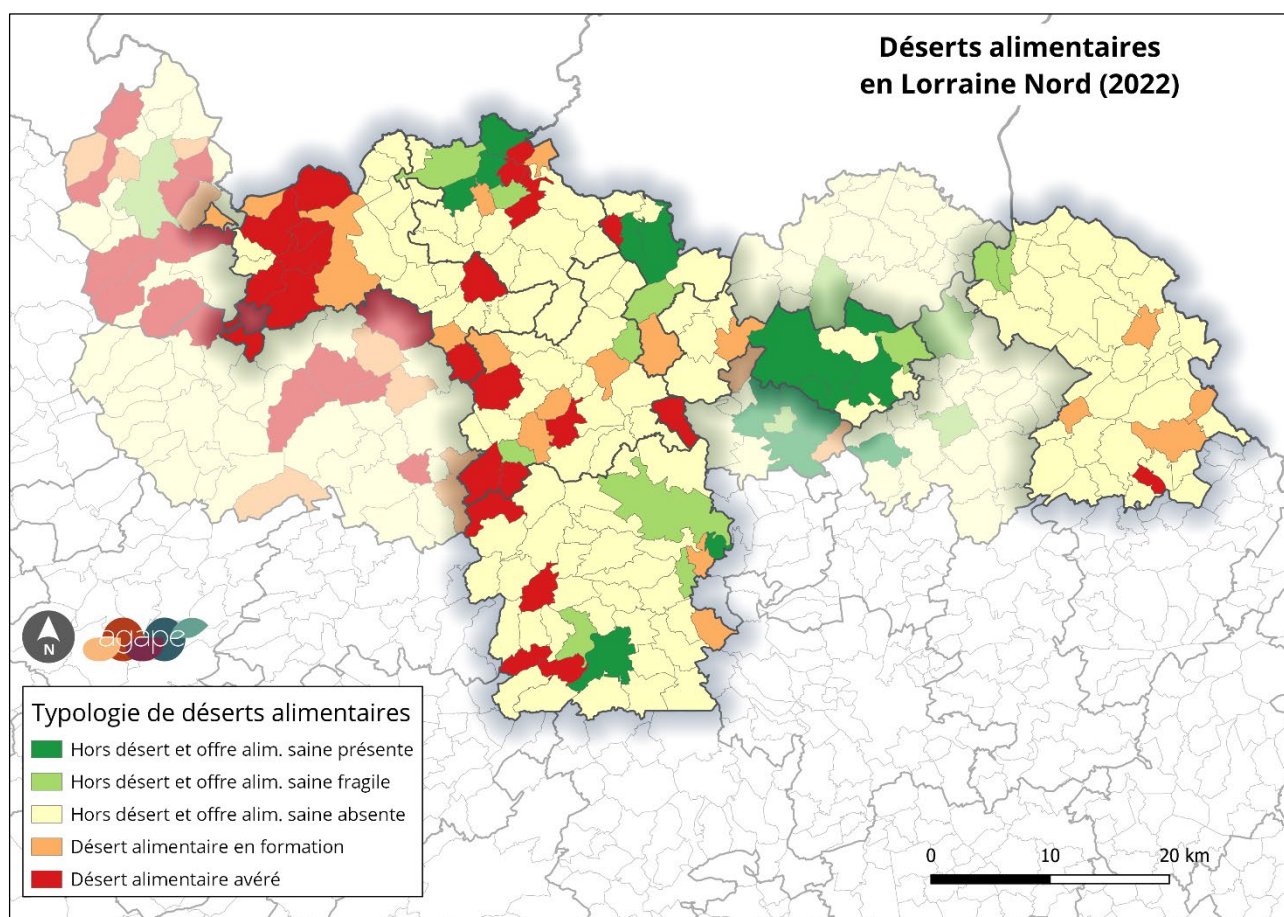
Source : ACCOSS, Filosofi 2020 et RP INSEE 2020, calculs AGAPE

<sup>3</sup> En France, le seuil de pauvreté est défini à 60% du revenu médian national. En 2020, ce revenu est de 13 440€

## Population et déserts alimentaires en Lorraine Nord

Territoire	Population			Part de la population (%)	
	2020	Désert alim. avéré	Désert alim. en formation	Désert alim. avéré	Désert alim. en formation
Grand Longwy	62 931	10 113	6 161	16,1	9,8
Portes de France-Thionville	82 041	350	1 264	0,4	1,5
Bouzonvillois-Trois Frontières	24 179	146	4 764	0,6	19,7
Cœur du Pays-Haut	23 185	4 782	4 964	20,6	21,4
Pays-Haut Val-d'Alzette	29 402	1 968	2 469	6,7	8,4
Orne Lorraine Confluences	53 038	761	6 659	1,4	12,6
Terre Lorraine du Longuyonnais	15 391	2 807	5 608	18,2	36,4
<b>Lorraine Nord</b>	<b>438 969</b>	<b>23 999</b>	<b>46 866</b>	<b>5,5</b>	<b>10,7</b>

Source : calculs AGAPE



Source : calculs AGAPE

En Lorraine Nord, une quarantaine de communes peuvent être considérées comme des déserts alimentaires, c'est-à-dire dépourvues d'offre alimentaire en produits frais (moins de deux points de vente, avec un revenu médian par UC communal inférieur à 185% du seuil de pauvreté et dans lesquelles

plus de 10% des ménages ne sont pas motorisés. Ces communes sont concentrées dans le Nord-meusien et le Nord-meurthe-et-mosellan et pourraient concerner une population d'environ 24 000 habitants<sup>4</sup>.

En volume, près de la moitié de cette population vit dans l'agglomération de Longwy (10 100 habitants), dans des polarités urbaines (Herseange, Longlaville, Haucourt-Moulaine).

A ces déserts alimentaires avérés s'ajoutent des déserts alimentaires en formation, qui regroupent des communes présentant des critères proches des déserts alimentaires (0 à 2 points de vente, revenu médian supérieur de moins de 5% au seuil retenu, au moins 9% de ménages non-motorisés). Dans ces communes, une dégradation de l'offre alimentaire ou de la situation de la population pourraient les faire basculer dans les déserts alimentaires.

**Avec 16 à 20% de leur population vivant dans un désert alimentaire, le Grand Longwy, Terre Lorraine du Longuyonnais et Cœur du Pays-Haut sont les territoires les plus marqués par la problématique des déserts alimentaires, quand la moyenne en Lorraine Nord est de 5,5%.**

**A l'échelle communale, la problématique des déserts alimentaires est particulièrement aigüe dans 4 communes** : Herseange (4 330 hab.), Haucourt-Moulaine (3 420 hab.), Boulogny (2 450 hab.) et Longlaville (2 370 hab.), qui sont les seules communes urbaines (>2 000 hab.) identifiées et qui rassemblent à elles seules 52% de la population vivant dans un désert alimentaire en Lorraine Nord.

**La situation est néanmoins fragile dans 9 autres communes urbaines, identifiées comme des déserts alimentaires en formation** parmi lesquelles Homécourt (6 250 hab.), Longuyon (5 220 hab.), Bouzonville (3 930 hab.), Réhon (3 800 hab.), Audun-le-Roman (2 470 hab.), Boulange (2 470 hab.) et Saulnes (2 360 hab.).

## 2.2.2 EN LORRAINE NORD, 20% DE LA POPULATION VIVRAIT DANS UN MARAIS ALIMENTAIRE

### Méthodologie

Pour adapter le concept de marais alimentaires à la Lorraine Nord et à une approche à la maille communale, nous avons défini les marais alimentaires en fonction du cumul de trois critères :

- Prédominance des points de vente permettant l'accès à une offre alimentaire peu qualitative (restauration rapide, nourriture industrielle ultra-transformée) par rapport à l'offre alimentaire saine disponible. Outre les points de vente de restauration rapide et les cafétérias/libres-services, les grandes surfaces sont également prises en compte puisqu'elles permettent autant l'accès à une nourriture saine qu'à des produits alimentaires ultra-transformés ;
- Un taux de ménages non-motorisés supérieur à 10% puisque les ménages de ces communes doivent se déplacer pour accéder à une offre alimentaire qualitative ;
- Dans l'identification des marais alimentaires, le critère de revenu n'est pas suffisant, car les choix des consommateurs sont également conditionnés par d'autres aspects (culture, éducation à la santé, à l'alimentation), liés généralement à la situation socioéconomique des ménages. Nous avons donc mobilisé notre indicateur socioéconomique<sup>5</sup> ;

<sup>4</sup> Cette population correspond à l'ensemble de la population vivant dans les communes identifiées comme déserts alimentaires.

<sup>5</sup> Cf. AGAPE, *Une vision transfrontalière pour aménager le Luxembourg à l'heure des transitions*, octobre 2023, page 23

Pour 2022, notre analyse montre que si certaines communes peuvent être considérées comme des marais alimentaires, il existe des situations permettant de graduer la qualification de marais alimentaire, selon la typologie suivante :

### Classification des marais alimentaires en Lorraine Nord

Typologie de désert alimentaire	Critère offre alimentaire	Critère Mobilité	Critère socioéconomique
Hors marais alimentaire et offre alimentaire saine	Offre alimentaire peu qualitative <50%	Non déterminants	
Hors marais alimentaire et offre alimentaire peu qualitative	Offre alimentaire peu qualitative >50%	Non remplis ou partiellement remplis	
Hors marais alimentaire et sans offre alimentaire	Pas d'offre alimentaire présente	Non déterminants	
Marais alimentaire en formation	Offre alimentaire peu qualitative > 40%	Taux de ménages non-motorisés > 9%	Indice < 0,7
Marais alimentaire avéré	Offre alimentaire peu qualitative > 50%	Taux de ménages non-motorisés >10%	Indice < 0,6

Source : ACCOSS, Filosofi 2020 et RP INSEE 2020, calculs AGAPE

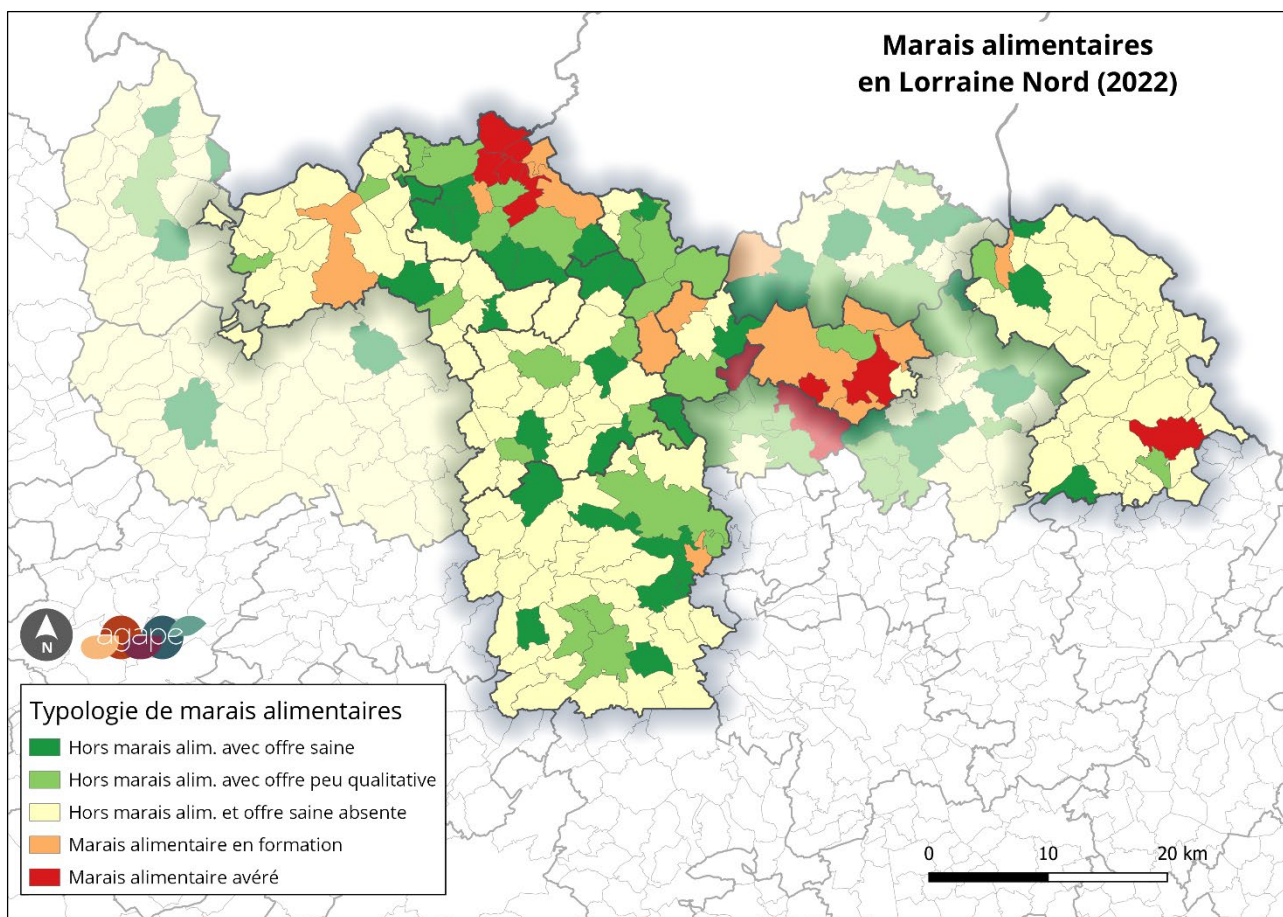
### Population et marais alimentaires en Lorraine Nord

Territoire	Population			Part de la population (%)	
	2020	Marais alim. avéré	Marais alim. en formation	Marais alim. avéré	Marais alim. en formation
Grand Longwy	62 931	34 250	10 021	54,4	15,9
Portes de France-Thionville	82 041	24 632	47 719	29,7	58,2
Bouzonvillois-Trois Frontières	24 179	3 926	1 776	16,2	7,3
Cœur du Pays-Haut	23 185	0	0	0,0	0,0
Pays-Haut Val-d'Alzette	29 402	0	2 469	0,0	8,4
Orne Lorraine Confluences	53 038	0	6 245	0,0	11,8
Terre Lorraine du Longuyonnais	15 391	0	5 223	0,0	33,9
<b>Lorraine Nord</b>	<b>438 969</b>	<b>87 802</b>	<b>75 761</b>	<b>20,0</b>	<b>17,3</b>

Source : calculs AGAPE

Sur la base des données du recensement 2020, on peut estimer que **près de 88 000 personnes en Lorraine Nord vivaient dans un marais alimentaire, soit 20% de la population**. Si l'on considère les marais alimentaires en formation, c'est 37% de la population qui serait concernée, soit plus de 160 000 personnes.

Les marais alimentaires apparaissent fortement liés au caractère urbain d'un territoire : en effet, ce sont les deux agglomérations de Longwy et Thionville qui sont les plus touchées par le phénomène, avec respectivement 54% et 30% de la population. Les deux agglomérations rassemblent à elles seules les deux tiers de la population vivant dans un marais alimentaire en Lorraine Nord. **Avec plus de la moitié de sa population exposée, l'Agglomération de Longwy est particulièrement touchée par le phénomène.**



Source : calculs AGAPE

A une échelle géographique fine, on observe que **les marais alimentaires avérés identifiés se concentrent principalement dans les cœurs urbains des agglomérations de Longwy (Longwy, Mont-Saint-Martin, Herserange, Longlaville) et Thionville (Yutz, Terville, étendu à la basse-vallée de la Fensch (Florange, Uckange)), mais aussi le pôle urbain isolé de Bouzonville.**

Ce maillage est complété par des marais alimentaires en formation, constitués de communes-centres (Longuyon, Thionville, Homécourt, Sierck-les-Bains) ou de communes urbaines en périphérie immédiate de cœurs urbains (Saulnes, Hussigny-Godbrange, Réhon, Basse-Ham, Illange).

Les communes disposant d'une offre alimentaire mais non identifiées comme marais alimentaire (avéré ou en formation) se concentrent essentiellement dans les couronnes périurbaines des deux agglomérations de Longwy et Thionville.

## 2.2.3 EN LORRAINE NORD, 11% DE LA POPULATION VIVRAIT DANS UN MIRAGE ALIMENTAIRE

### Méthodologie

Pour adapter le concept de mirages alimentaires à la Lorraine Nord et à une approche à la maille communale, nous avons défini les mirages alimentaires en fonction du cumul de trois critères :

- La présence d'une offre alimentaire majoritairement orientée vers une offre « haut de gamme », regroupant les commerces alimentaires de détail spécialisés (primeurs, boucheries, poissonneries, etc.), les commerces d'alimentation générale (qui peuvent regrouper des enseignes axées sur les produits en circuit-court ou bio) et les points de vente de restauration traditionnelle ;
- Un revenu médian par UC identique à celui utilisé pour les déserts alimentaires, soit 185% du seuil de pauvreté (24 864 €) ;
- Une absence de moyen de transport, matérialisée par un taux de ménages non-motorisés supérieur à 10%. Dans un mirage alimentaire, la problématique de mobilité est identique à celle des déserts alimentaires, où une partie de la population doit se déplacer pour accéder à une offre alimentaire adaptée.

Pour les marais alimentaires, qui constituent le dernier type de vulnérabilité alimentaire, nous avons retenu la classification suivante :

#### Classification des mirages alimentaires en Lorraine Nord

Typologie de mirage alimentaire	Critère offre alimentaire	Critère revenu	Critère Mobilité
Hors mirage alimentaire et offre alimentaire qualitative	Offre alimentaire qualitative > 50%	Non déterminants	
Hors mirage alimentaire et offre alimentaire peu qualitative	Offre alimentaire qualitative < 50%	Non déterminants	
Hors mirage alimentaire et sans offre alimentaire	Pas d'offre alimentaire présente	Non déterminants	
Mirage alimentaire en formation	Offre alimentaire qualitative > 40%	< 24 864 € + 5%	Taux de ménages non-motorisés > 9%
Mirage alimentaire avéré	Offre alimentaire qualitative > 50%	< 24 864 €	Taux de ménages non-motorisés >10%

Source : ACCOSS, Filosofi 2020 et RP INSEE 2020, calculs AGAPE



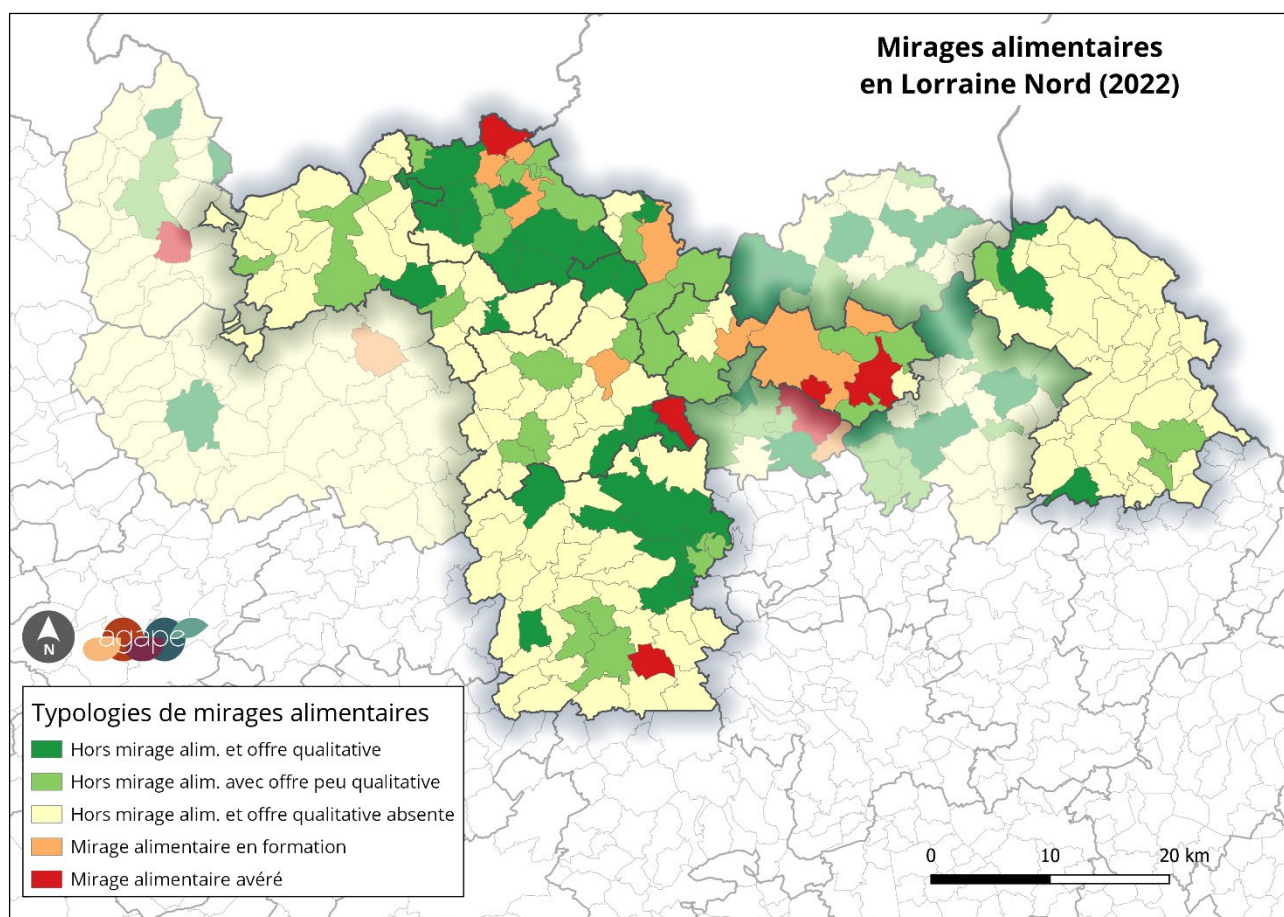
## Population et mirages alimentaires en Lorraine Nord

Territoire	Population			Part de la population (%)	
	2020	Mirage alim. avéré	Mirage alim. en formation	Mirage alim. avéré	Mirage alim. en formation
Grand Longwy	62 931	9 020	20 900	14,3	33,2
Portes de France-Thionville	82 041	24 982	42 647	30,5	52,0
Bouzonvillois-Trois Frontières	24 179	0	0	0,0	0,0
Cœur du Pays-Haut	23 185	0	2 465	0,0	10,6
Pays-Haut Val-d'Alzette	29 402	0	7 108	0,0	24,2
Orne Lorraine Confluences	53 038	1 141	0	2,2	0,0
Terre Lorraine du Longuyonnais	15 391	0	0	0,0	0,0
<b>Lorraine Nord</b>	<b>438 969</b>	<b>47 237</b>	<b>80 261</b>	<b>10,8</b>	<b>18,3</b>

Source : calculs AGAPE

On peut estimer qu'environ **47 000 personnes en Lorraine Nord vivraient dans un mirage alimentaire, soit 11% de la population**. Si l'on considère les mirages alimentaires en formation, c'est 29% de la population qui serait exposée, soit plus de 127 000 personnes.

**La problématique des mirages alimentaires**, comme pour les marais alimentaires, **est localisée avant tout dans des territoires urbains** : à nouveau ce sont les agglomérations de Longwy (14% de la population) et Thionville (31% de la population) qui sont les plus marquées par le phénomène et qui rassemblent l'essentiel (72%) de la population touchée par la problématique en Lorraine Nord.



Source : calculs AGAPE

Si en volume de population, les mirages alimentaires concernent 11% de la population en Lorraine Nord, cette problématique ne porte au final que sur un nombre très limité de communes : à l'échelle de la Lorraine Nord, on compte 7 communes identifiées comme un mirage alimentaire, dont 4 communes de plus de 2 000 habitants : Yutz, Florange, Mont-Saint-Martin et Terville.

Le même constat peut être fait sur la question des mirages alimentaires en formation : sur les 9 communes identifiées, 7 comptent plus de 2 000 habitants, dont Longwy, Longlaville, Haucourt-Moulaine, Audun-le-Roman, Audun-le-Tiche et Thionville.

**Comme pour les marais alimentaires, la notion de mirage alimentaire est identifiée en premier lieu dans les communes urbaines.**

## 2.3 L'ALIMENTATION, ELEMENT DE FRACTURE TERRITORIALE

Afin de fournir une vue d'ensemble des vulnérabilités alimentaires en Lorraine Nord, et notamment pour identifier les communes pouvant cumuler plusieurs vulnérabilités, nous avons procédé à une notation de chaque commune, en fonction de sa situation sur chaque vulnérabilité, considérée comme équivalente, selon les critères suivants :

### Notation des vulnérabilités alimentaires en Lorraine Nord

Intensité de la vulnérabilité	Désert alimentaire	Marais alimentaire	Mirage alimentaire
Avérée	5 points	5 points	5 points
En formation	3 points	3 points	3 points
Non identifiée et absence d'offre alimentaire	1 point	1 point	1 point
Non identifiée et avec offre alimentaire	0 point	0 point	0 point

Source : calculs AGAPE

### Population et vulnérabilités alimentaires en Lorraine Nord

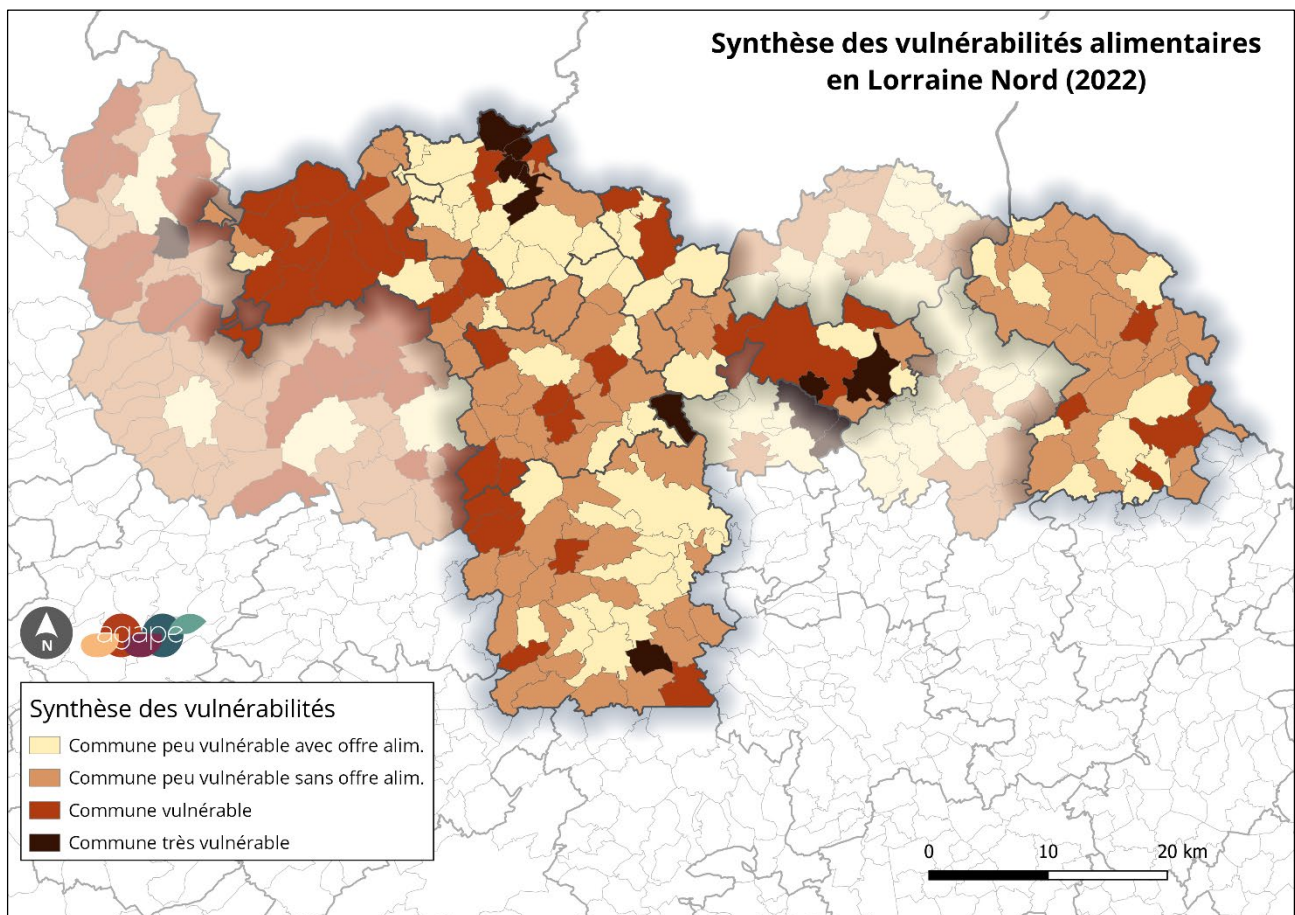
Territoire	Population			Part de la population (%)	
	2020	1 ou 2 vulnérabilités avérées	Aucune vulnérabilité avérée ou en formation	1 ou 2 vulnérabilités avérées	Aucune vulnérabilité avérée ou en formation
Grand Longwy	62 931	34 250	18 860	54,4	30,0
Portes de France-Thionville	82 041	24 632	8 076	30,0	9,8
Bouzonvillois-Trois Frontières	24 179	4 072	17 493	16,8	72,3
Cœur du Pays-Haut	23 185	4 758	11 233	20,5	48,4
Pays-Haut Val-d'Alzette	29 402	0	18 829	0,0	64,0
Orne Lorraine Confluences	53 038	1 620	44 872	3,1	84,6
Terre Lorraine du Longuyonnais	15 391	4 516	4 897	29,3	31,8
<b>Lorraine Nord</b>	<b>438 969</b>	<b>103 407</b>	<b>240 566</b>	<b>23,6</b>	<b>54,8</b>

Source : calculs AGAPE

Au final, en prenant en compte l'ensemble des vulnérabilités (déserts, marais et mirages alimentaires), on observe que **près d'un quart de la population en Lorraine Nord, soit plus de 100 000 habitants, vit dans une commune présentant une, voire deux vulnérabilités alimentaires.**

**Près de 60% de cette population est concentrée dans les agglomérations de Longwy et Thionville et cette problématique est particulièrement prégnante sur l'Agglomération de Longwy, où plus de la moitié de la population vit dans une commune affichant une vulnérabilité avérée.**

A l'inverse, sur le Bouzonvillois-Trois Frontières, le Pays-Haut Val-d'Alzette ou Orne Lorraine Confluences, 64 à 85% de la population vit dans une commune ne présentant aucune vulnérabilité alimentaire. Ce constat mérite toutefois d'être nuancé, car il repose en partie sur une très forte motorisation des ménages (>90%) et révèle une forte dépendance à la voiture individuelle.



Source : calculs AGAPE

Dans le détail, la synthèse des vulnérabilités montre que **l'essentiel des communes les plus vulnérables<sup>6</sup> sont des communes urbaines, situées sur l'agglomération de Longwy (Mont-Saint-Martin, Longlaville, Herserange, Haucourt-Moulaine) ou de Thionville (Yutz, Terville).**

<sup>6</sup> Sont considérées comme « communes très vulnérables » les communes affichant une note supérieure ou égale à 10 points. Il s'agit des communes cumulant au moins 2 vulnérabilités alimentaires avérées.

Les communes vulnérables<sup>7</sup> présentent une typologie plus diversifiée, on y retrouve notamment :

- des communes-centres d'agglomérations (Longwy, Thionville, Audun-le-Tiche) ;
- des pôles urbains structurants d'espaces ruraux, plus ou moins isolés (Longuyon, Bouligny, Audun-le-Roman, Bouzonville) ;
- des communes rurales, principalement dans le Longuyonnais et de manière plus ponctuelle sur Cœur du Pays-Haut, Orne Lorraine Confluences et le Bouzonvillois-Trois Frontières.

Enfin, on observe que **la plupart des communes peu vulnérables<sup>8</sup> sont localisées sur un vaste ensemble périurbain frontalier entre Longwy et Thionville** (mais comprenant une grande partie de l'espace urbain du Val de Fensch), **mais aussi sur quelques pôles urbains plus éloignés de la frontière** (Val de Briey, vallée de l'Orne, agglomération de Jarny).

### A retenir

- On identifie traditionnellement 3 grandes vulnérabilités alimentaires : désert alimentaire, marais alimentaire, mirage alimentaire ;
- **Le marais alimentaire est la vulnérabilité alimentaire la plus marquée en Lorraine Nord : 20% de la population serait surexposée à une offre alimentaire peu qualitative**, avec toutes les conséquences que cela implique en matière de santé (obésité, diabète, maladies cardiovasculaires, etc.)
- **Les vulnérabilités alimentaires peuvent se cumuler**, contribuant à amplifier la fracture territoriale alimentaire : le cœur de l'Agglomération de Longwy apparaît particulièrement touché.
- **Les vulnérabilités alimentaires concernent tous les profils de commune** : nos investigations montrent que des vulnérabilités peuvent être identifiées aussi bien dans des communes urbaines que rurales, qu'elles soient en zone frontalière ou non

---

<sup>7</sup> Sont considérées comme « communes vulnérables » les communes affichant une note comprise entre 5 et 10 points. Il s'agit principalement de communes pouvant cumuler des vulnérabilités en formation.

<sup>8</sup> Sont considérées comme « communes peu vulnérables » les communes affichant une note égale à 0. Sur ces communes, disposant d'une offre alimentaire, aucune vulnérabilité n'a été identifiée.

# 3. QUELS LEVIERS POUR REDUIRE CES VULNERABILITES ?

## 3.1 ELABORER UNE STRATEGIE ALIMENTAIRE

### 3.1.1 LES PROJETS ALIMENTAIRES TERRITORIAUX

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) constituent la première réponse que peuvent apporter les territoires aux enjeux posés par l'accès à une alimentation de qualité. Issus de la Loi d'avenir pour l'agriculture, qui encourage leur développement depuis 2014, ils sont élaborés de manière collective, à l'initiative des acteurs d'un territoire (collectivités, entreprises agricoles et agroalimentaires, associations, etc.).



Les PAT n'identifient pas expressément la lutte contre les vulnérabilités alimentaires telles que nous les avons décrites dans la 2<sup>ème</sup> partie, ils couvrent un champ beaucoup plus large et s'articulent autour de trois dimensions :

- **Une dimension économique** : structuration et consolidation des filières, rapprochement de l'offre et de la demande, contribution à l'installation d'agriculteurs et préservation des espaces agricoles, etc.
- **Une dimension environnementale** : développement de la consommation de produits locaux et de qualité, valorisation de nouveaux modes de production agroécologique, préservation de l'eau et des paysages, lutte contre le gaspillage alimentaire, etc.
- **Une dimension sociale** : éducation alimentaire, création de liens, accessibilité sociale, dons alimentaires. Des actions visant à lutter contre les déserts, marais ou mirages alimentaires ont donc naturellement leur place dans un PAT.

**Par cette approche transversale, le PAT permet de considérer l'alimentation comme un élément structurant, permettant une mise en cohérence des politiques sectorielles d'un territoire. Par sa nature transversale, le PAT est un élément particulièrement pertinent dans le cadre d'un projet de territoire** : à titre d'exemple, le Grand Alès (Gard) a inscrit l'élaboration d'un PAT dans le programme d'action de son projet de territoire (2018).

Par ailleurs, le PAT répond à une labellisation du Ministère de l'Agriculture, offrant ainsi une reconnaissance officielle aux PAT, permettant de mobiliser des financements (85 M€ en 2020-2021). Cette reconnaissance s'établit à deux niveaux, en fonction de l'état d'avancement des PAT :

- **Niveau 1** : réservée aux projets émergents, cette labellisation est valable 3 ans, non renouvelable ;

- **Niveau 2** : projets opérationnels dont le niveau d'avancement permet la mise en œuvre d'un plan d'actions, piloté par une instance de gouvernance établie. Cette labellisation, renouvelable, est attribuée pour une durée de 5 ans.

Fin Octobre 2023, le Ministère de l'Agriculture recense 428 PAT, dont 380 de niveau 1 dits « émergents » et 48 de niveau 2 dits « opérationnels ».

En Lorraine Nord, on compte actuellement 2 PAT en cours d'élaboration, tous les deux labellisés de niveau 1 :

- **Le PAT « Pays-Haut Lorrain »**, porté par Orne Lorraine Confluences, mais rassemblant 5 intercommunalités : Terre Lorraine du Longuyonnais, Cœur du Pays-Haut, Grand Longwy, Pays-Haut Val-d'Alzette et Orne Lorraine Confluences ;
- **Le PAT « Partenariats locaux au service d'une alimentation saine, juste, équitable, et solidaire »**, porté par le Bouzonvillois-Trois Frontières.

En revanche, les autres territoires du Nord-mosellan et du Nord-meusien ne sont pas encore engagés dans une démarche similaire.

### Quelques exemples d'actions portées par les PAT sur l'accès à l'alimentation

Territoire	Porteur	Descriptif de l'action	Vulnérabilité sur laquelle agit potentiellement l'action
CA Sud-Est Toulousain	Association	L'association porte un <b>programme d'actions solidaires</b> (ateliers cuisines, paniers solidaires...). Elle travaille avec plusieurs acteurs du territoire, dont la commune de Castanet-Tolosan, la Famille Bartimée ou encore Emmaüs sur la mise en place d'ateliers de cuisine et l'organisation de formations pour <b>sensibiliser intervenants sociaux et publics en situation de précarité à une alimentation accessible à tous</b> , bonne pour la santé, l'agriculture locale et la planète.	Marais alimentaire
Plaine Commune	Association	Création de groupements d'achats citoyens dans les quartiers « prioritaires », permettant aux habitants de s'approvisionner en produits abordables et de qualité directement auprès des producteurs et fournisseurs	Désert alimentaire Marais alimentaire Mirage alimentaire
Loire Forez Agglomération	Non précisé	Assurer l'accès de tous à une alimentation de qualité : - Paniers solidaires pour les publics vulnérables - Encourager le développement de groupement d'achat solidaire	Désert alimentaire Mirage alimentaire
Loire Forez Agglomération	Non précisé	Sensibiliser à l'alimentation durable : - Animation Education Santé Environnement - Ordonnance verte (panier de légumes pour les femmes enceintes suivies au Centre Hospitalier Forez)	Marais alimentaire

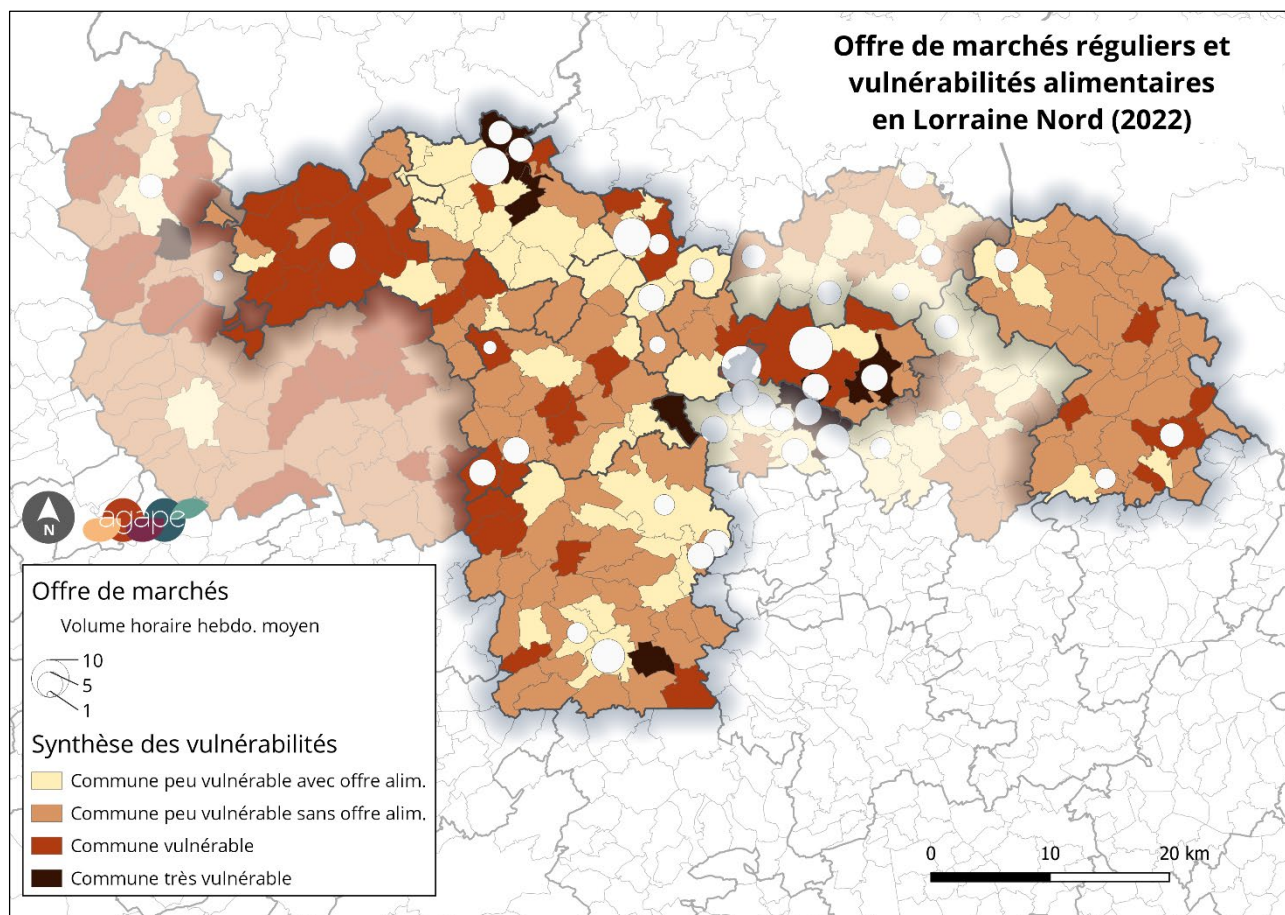
Source : inventaire AGAPE

### 3.1.2 LES MARCHES, UNE PREMIERE REPONSE AUX DESERTS ET AUX MARAIS ALIMENTAIRES

Dans la mesure des vulnérabilités alimentaires, les marchés (couverts ou de plein air) ne sont pas pris en compte, en dehors des établissements déclarés à l'URSSAF sous le code NAF correspondant<sup>9</sup>, leur fréquence ne permettant pas un accès permanent à l'alimentation. Par ailleurs, en l'absence de source de données officielles, leur recensement, et particulièrement les marchés de producteurs locaux, n'en garantit pas l'exhaustivité.

Pour autant, par sa proximité, le marché de plein air constitue toutefois une alternative pour les populations peu mobiles et constitue une offre alimentaire en produits frais essentielle dans les communes où l'offre alimentaire en produits sains est absente ou peu développée.

**La question de leur développement, notamment autour de produits locaux (y compris transfrontaliers) et de leur accessibilité, via une offre de mobilité adaptée (transport à la demande, covoiturage solidaire, etc.), couplée à celle du développement d'une agriculture locale de qualité offre une réponse potentielle aux vulnérabilités alimentaires, notamment les déserts alimentaires.**



Source : [www.jours-de-marche.fr](http://www.jours-de-marche.fr), recensement complémentaire AGAPE

La carte ci-dessus offre un premier paysage des marchés en Lorraine Nord. Les données disponibles ne permettent pas d'appréhender l'importance des marchés autrement que par leur fréquence : si la plupart des marchés sont hebdomadaires, certaines communes n'en accueillent que tous les 15 jours, voire une fois par mois. A l'opposé, dans les principales communes urbaines, on recense 2 voire

<sup>9</sup> 4781Z : commerce de détail alimentaire sur éventaire ou marché

3 créneaux par semaine pour le marché. Nous proposons donc ici une lecture en fonction d'un volume horaire hebdomadaire moyen.

Si l'on croise la géographie des vulnérabilités alimentaires avec celle des marchés réguliers, certains marchés revêtent une importance particulière car ils offrent une réponse alimentaire dans des espaces vulnérables ou très vulnérables.

Ainsi, **plusieurs marchés peuvent être considérés comme stratégiques et méritent une attention particulière quant à leur développement ou leur consolidation :**

- Les marchés dans les cœurs des agglomérations de Longwy et Thionville ;
- Les marchés dans des communes urbaines vulnérables (Audun-le-Tiche, Boulogny, Bouzonville)
- Le marché de Longuyon. Celui-ci mérite une attention particulière, car il offre une réponse alimentaire pour un vaste territoire présentant une vulnérabilité, voire au-delà puisque le Nord-meusien compte très peu de marchés, notamment autour de Spincourt.

## 3.2 INTEGRER L'ALIMENTATION DANS LES AUTRES STRATEGIES TERRITORIALES

### 3.2.1 LE CONTRAT LOCAL DE SANTE, UN COMPLEMENT AU PAT

Les études menées sur le lien entre l'alimentation et la santé montrent qu'une alimentation de mauvaise qualité peut entraîner des pathologies lourdes en matière de santé : cancer, obésité, maladies cardiovasculaires, diabète, ostéoporose, etc.

**La question de l'alimentation a donc toute sa place dans l'élaboration des Contrats Locaux de Santé, qui sont complémentaires aux PAT :** si le PAT traite l'ensemble des champs de l'alimentation, y compris dans sa dimension économique, le CLS permet d'appréhender la question alimentaire spécifiquement du point de vue de la santé.

A titre d'exemple, on peut citer la démarche engagée par le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays de l'Ornano Sartenais Valinco Taravo (Corse), qui porte un PAT intégrant un CLS sur le volet alimentation-nutrition. Cette complémentarité a permis notamment dans le cadre de ce PAT :

- De mettre en place des repas intergénérationnels dans les écoles, avec des produits frais, locaux et de saison, favorisant la rencontre entre les enfants des écoles et les bénéficiaires de l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR) ;
- D'animer un atelier sur le régime méditerranéen par un Etablissement de Soins de Suite et de Réadaptation.

**L'opportunité de coupler PAT et CLS mériterait d'être examinée plus en détail dans le cadre de l'élaboration du PAT du Pays-Haut Lorrain, puisque plusieurs territoires engagés dans la démarche de PAT disposent d'un CLS opérationnel (OLC) ou en élaboration (Grand Longwy, Terre Lorraine du Longuyonnais, Cœur du Pays-Haut).**



## 3.2.2 LES STRATEGIES DE DEVELOPPEMENT COMMERCIAL ET FONCIERES

La loi portant nouvelle organisation territoriale de la République du 7 août 2015, dite Loi NOTRe, attribue aux communautés de communes et communautés d'agglomération une nouvelle compétence de « politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ».

**Les intercommunalités de Lorraine Nord ont donc la possibilité d'élaborer leur propre stratégie de développement commercial**, à l'image du Grand Longwy, qui a déjà bénéficié de l'appui de l'AGAPE sur le sujet.

Une stratégie de développement commercial peut intégrer la question des vulnérabilités alimentaires. Par exemple, le diagnostic commercial de l'Agglomération de Longwy identifie « un déficit en commerce de proximité alimentaire et spécialisé », conforté ici par notre analyse des vulnérabilités alimentaires.

**Une stratégie de développement commercial permet notamment d'identifier une localisation préférentielle pour l'implantation du commerce, afin de réguler les implantations commerciales.** Dans la stratégie commerciale du Grand Longwy, une localisation préférentielle des commerces de quotidienneté a ainsi été identifiée :

- Les commerces alimentaires spécialisés (boulangeries, boucheries, primeurs, poissonneries, etc.), les commerces d'alimentation générale, les supérettes, les éventaires et marchés ont vocation à s'installer en priorité dans les centralités identifiées, y compris les centres-bourgs ou villages ;
- En revanche, la localisation des autres commerces de détail ou des services à la personne et de proximité dans les villages est à éviter, ce qui inclut la restauration rapide.

**En clair, en définissant une localisation préférentielle des commerces, la mise en œuvre de la stratégie commerciale du Grand Longwy est de nature à limiter la prolifération de la restauration rapide dans les centres-bourgs et villages du territoire, contribuant ainsi à limiter le développement de marais alimentaires sur son territoire.**

**Couplée à une stratégie foncière, une stratégie de développement commerciale constitue un outil particulièrement puissant pour réduire les fractures alimentaires** : en assurant le portage foncier de locaux commerciaux destinés à accueillir des commerces permettant un accès à une offre alimentaire de qualité, un territoire peut apporter une réponse concrète aux déserts et marais alimentaires.

Au vu des leviers identifiés, si le Grand Longwy est aujourd'hui particulièrement concerné par la problématique des vulnérabilités alimentaires en Lorraine Nord, ce territoire sera à court terme particulièrement bien armé pour traiter la question : un PAT et un CLS sont en élaboration, une stratégie de développement commercial et une stratégie foncière sont déjà existantes.

Un constat similaire peut être fait pour Orne Lorraine Confluences : engagé dans le même PAT que le Grand Longwy, le territoire dispose déjà d'un CLS. A court terme, il sera lui aussi doté des deux outils les plus importants pour lutter contre les vulnérabilités alimentaires.

## 3.2.3 LES EFFETS INDIRECTS DES AUTRES STRATEGIES

Bien que ne ciblant pas directement le commerce ou sa composante alimentaire, d'autres politiques sectorielles sont susceptibles d'avoir un impact sur l'accès à une alimentation de qualité.

Au premier rang de ces stratégies, les politiques en matière de mobilité ou de logement, en visant la lutte contre la précarité énergétique, peuvent avoir un impact positif indirect sur l'alimentation des ménages : **en contribuant à réduire la pression des dépenses d'énergie d'un ménage, les politiques de**

## **mobilité ou de logement peuvent permettre à des ménages modestes d'améliorer leur accès à une alimentation de qualité.**

Les documents de planification, même s'ils ne permettent pas de cibler directement les commerces alimentaires, peuvent également jouer un rôle indirect dans l'accès des populations à une alimentation de meilleure qualité :

- Les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT), via le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial (DAAC), peuvent définir des localisations préférentielles pour les commerces de proximité, par exemple dans les centres-bourgs et centres-villes plutôt que dans les zones d'activités et favoriser ainsi l'implantation de commerces alimentaires au plus près des populations ;
- Le SCoT peut également préserver des linéaires commerciaux sur des espaces restreints en interdisant la transformation de locaux commerciaux en habitations ou locaux d'activité tertiaire (ex : SCoT des Vosges Centrales pour l'hyper centre-ville d'Epinal)
- En adaptant les règles d'usage des sols, les PLU et PLUi permettent de traduire de manière concrète une stratégie de développement d'une agriculture urbaine : sanctuarisation de terres arables, reconquête de friches, mutations des places, cours d'écoles, espaces verts paysagers en espaces nourriciers, etc.

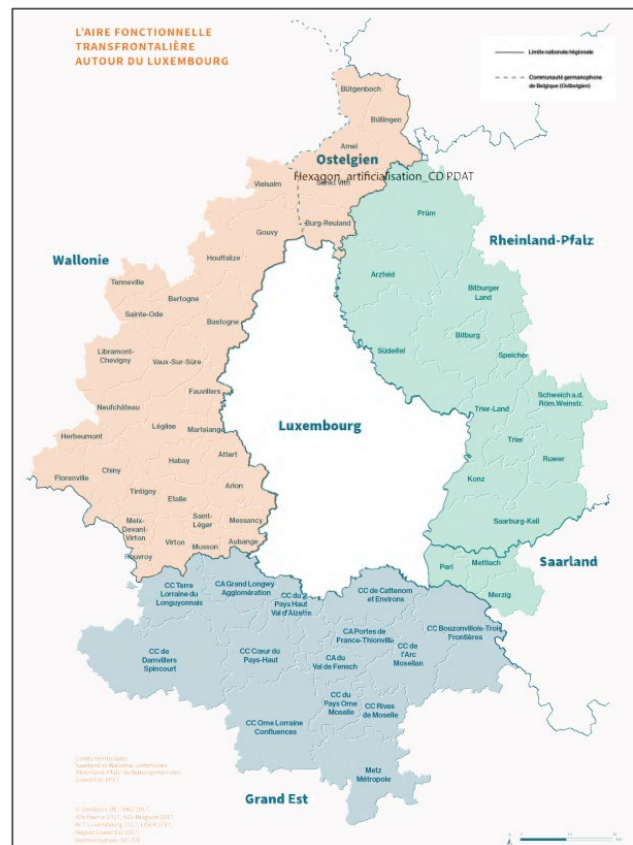
## **3.3 L'ALIMENTATION, UN SUJET TRANSFRONTALIER ?**

### **3.3.1 UN POTENTIEL D'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE A L'ECHELLE DE LA METROPOLE TRANSFRONTALIERE LUXEMBOURGEOISE**

Lancée par le Département de l'aménagement du territoire du Ministère de l'Énergie et de l'Aménagement du territoire, la consultation urbano-architecturale et paysagère « Luxembourg in Transition – Visions territoriales pour le futur décarboné et résilient de la région fonctionnelle luxembourgeoise » vise à réunir des propositions stratégiques d'aménagement du territoire et à produire des scénarios de transition écologique à l'horizon 2050 pour le Grand-Duché de Luxembourg et ses territoires frontaliers. Elle s'inspire des grandes consultations menées pour le Grand Paris ou le Grand Genève.

Le travail mené par les différentes équipes retenues met en avant plusieurs caractéristiques de l'aire fonctionnelle transfrontalière de Luxembourg, qui interroge directement la question alimentaire :

- Des activités d'élevage particulièrement développées sur les versants belge et luxembourgeois ;
- Les versants français et allemand sont davantage orientés vers la polyculture ;



- Le modèle agricole est essentiellement productiviste et n'est pas orienté vers la satisfaction des besoins alimentaires locaux : ainsi le Luxembourg produit plus de viande qu'il n'en consomme et dans le même temps, importe 97% de sa consommation de fruits et légumes.

A horizon 2050, la mise en œuvre du scénario Afterres2050<sup>10</sup> à l'échelle de l'aire fonctionnelle transfrontalière permettrait de passer d'un modèle agricole exportateur et d'une alimentation importée nécessitant 4 400 m<sup>2</sup> de terres agricoles par habitant à un modèle de production et consommation locale nécessitant 1 740 m<sup>2</sup> de surface agricole par habitant, permettant le reboisement de parcelles agricoles, favorisant la séquestration carbone.

**Autrement dit, le changement de modèle agricole, basé sur la réponse aux besoins locaux, mais également un changement culturel dans notre rapport à l'alimentation, notamment en matière de consommation de protéines animales, permettrait d'atteindre une forme de souveraineté alimentaire à l'échelle de l'aire fonctionnelle transfrontalière.**

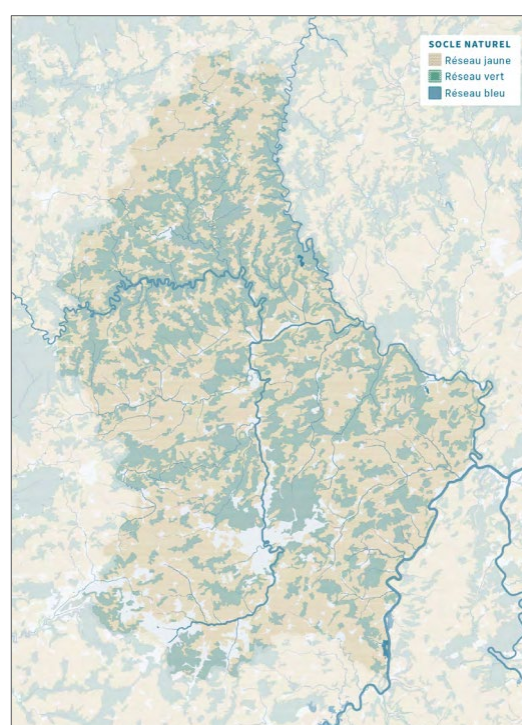
Si la démarche « Luxembourg In Transition » n'a pas de portée réglementaire directe, elle a conduit à l'introduction dans le Programme Directeur d'Aménagement du Territoire 2023, qui est lui un document à portée réglementaire, du **principe des ceintures vertes**. Dans le cadre de l'adaptation au changement climatique, le PDAT préconise ainsi la mise en place de ceintures vertes autour des agglomérations du pays, comportant notamment **une vocation alimentaire à travers l'identification d'un « maillage jaune »** correspondant aux espaces nourriciers (terres agricoles et viticoles). Leur préservation est identifiée comme une condition-clé de la résilience du territoire face au changement climatique.

**Le PDAT prévoit de cartographier les terrains nécessaires à l'interconnexion et la multifonctionnalité** (alimentation, préservation de la biodiversité, production d'énergies renouvelables) **des réseaux bleu, vert, jaune et intègre la possibilité de le décliner à l'échelle de l'aire fonctionnelle transfrontalière.**

**L'émergence d'une ceinture verte nourricière transfrontalière est un vrai sujet pour la coopération franco-luxembourgeoise et représente un potentiel réel de travail entre les territoires frontaliers français (Grand Longwy, Pays-Haut Val-d'Alzette, Cattenom et Environs) et luxembourgeois (Esch-sur-Alzette, Dudelange, syndicat ProSud).**

Cette coopération transfrontalière sur le sujet de l'alimentation pourrait s'inspirer de la démarche Ceinture Aliment-Terre Liégeoise (CATL)<sup>11</sup>, une initiative citoyenne lancée en 2013 et destinée à mobiliser les forces vives du territoire liégeois (producteurs, distributeurs, consommateurs, collectivités, associations) en faveur du développement d'une filière alimentaire courte, écologique et créatrice d'emplois. La gouvernance de la démarche repose notamment sur un Conseil de Politique

La « ceinture verte » du PDAT



<sup>10</sup> Afterres2050 est un scénario prospectif développé par Solagro, entreprise associative d'ingénierie et conseil en agro-écologie. Ce scénario repose sur plusieurs paramètres, notamment une réduction de 33% de la surconsommation, de 50% du gaspillage, de 50% de la consommation de protéines animales au profit de protéines végétales.

<sup>11</sup> Pour en savoir plus : <https://www.catl.be>

Alimentaire (CPA), instance de concertation et de coordination dédiée aux acteurs du système alimentaire à l'échelle de l'arrondissement administratif de Liège (24 communes) qui définit un plan d'actions annuel alimenté par des propositions issues de plusieurs groupes de travail. Le CPA est une instance inclusive ouverte à tous les citoyens, résidant ou travaillant sur l'arrondissement de Liège.

**La démarche CATL a permis de fédérer l'ensemble des acteurs de l'alimentation, du producteur au consommateur et d'obtenir des résultats très concrets.** Depuis le lancement de la démarche, une quinzaine de coopératives ont été créées, le nombre de maraîchers dans la Province de Liège a doublé et les pouvoirs publics locaux se sont massivement engagés dans la transition alimentaire.

### 3.3.2 LES MARCHES, UNE OPPORTUNITE TRANSFRONTALIERE POUR RAPPROCHER PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS

Dans la perspective de la mise en œuvre à l'échelle de l'aire fonctionnelle transfrontalière de Luxembourg d'un scénario basé sur ceux développés dans la démarche Luxembourg in Transition, **le passage d'un modèle agricole productiviste à un modèle basé sur la consommation locale nécessite de rapprocher de manière plus intense les producteurs et les consommateurs.**

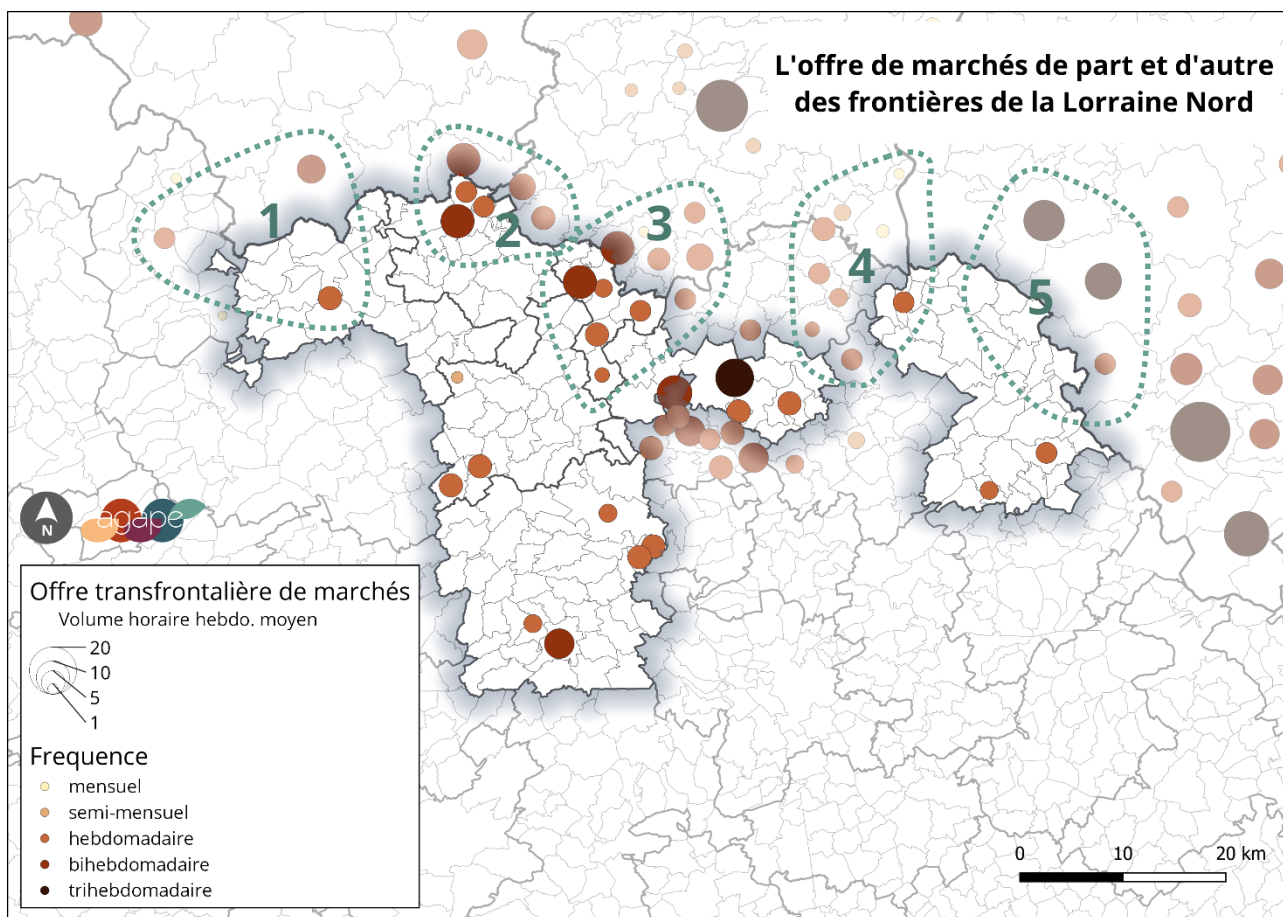
Dans cette optique, les marchés réguliers constituent une opportunité, d'autant que les marchés de producteurs locaux se multiplient, de manière plus ou moins régulière, aussi bien sur le versant français que belge ou luxembourgeois.

Dans l'optique de développer une consommation locale à l'échelle de l'aire fonctionnelle transfrontalière, plusieurs éléments plaident pour une approche transfrontalière :

- Une réduction des distances parcourues par les produits alimentaires, et donc un bilan carbone amélioré ;
- Une demande en produits locaux qui se développe depuis la pandémie de covid-19 ;
- Une offre supplémentaire pour les territoires où l'offre alimentaire est peu développée ;
- Des populations allemandes, luxembourgeoises, françaises et belges qui vivent de part et d'autre des frontières et qui peuvent conserver des pratiques en lien avec leur pays d'origine.

**Des marchés regroupant des producteurs locaux transfrontaliers n'ont d'ailleurs rien de particulièrement innovants, car ils sont déjà une réalité dans d'autres territoires frontaliers :**

- à Givet (Ardennes), un marché transfrontalier porté par une association rassemble des producteurs locaux français et belges ;
- A Pézilla-la-Rivière (Pyrénées Orientales), la commune organise un marché transfrontalier annuel avec des producteurs locaux de La Granadella (Catalogne), dans le cadre du jumelage entre les deux communes ;
- Sur le territoire de la réserve de biosphère transfrontière Vosges du Nord-Pfälzerwald, des marchés paysans transfrontaliers sont organisés plusieurs fois par an, à la fois sur le versant français et allemand.



Source : recensement AGAPE

Au voisinage transfrontalier proche de la Lorraine Nord, la cartographie des marchés réalisée ici n'est probablement pas exhaustive en l'absence de recensement officiel de part et d'autres des frontières, mais elle permet malgré tout de montrer qu'il existe **un maillage relativement dense de marchés autour des frontières.**

Dans l'optique de rapprocher producteurs locaux et consommateurs, plusieurs complémentarités semblent intéressantes à explorer :

- Dans un triangle Montmédy-Virton-Longuyon (**1**), où l'offre alimentaire est peu développée ;
- Sur le périmètre de l'ancien Pôle Européen de Développement (**2**), à l'heure où le Grand Longwy cherche à relancer la coopération transfrontalière autour du Point Triple ;
- Sur un territoire correspondant approximativement au territoire du GECT Alzette-Belval (**3**) et dont une partie (comme pour l'espace du PED côté luxembourgeois) est situé dans la réserve de biosphère Minett ;
- Sur un espace franco-luxembourgeois autour de Sierck-les-Bains et Schengen (**4**), à l'heure où la réflexion est engagée pour intégrer le versant français dans une démarche plus globale d'aménagement de la Vallée Supérieure de la Moselle (Entwicklungskonzept Oberes Moseltal) ;
- Enfin, la présence d'une activité de marchés importante en Sarre à Merzig et Mettlach peut constituer une opportunité pour les communes rurales frontalières du Bouzonvillois-Trois Frontières (**5**), où l'offre alimentaire est absente et où, d'après les retours de quelques communes, l'offre allemande n'est pas connue.

## A retenir

- Si les vulnérabilités alimentaires peuvent être localement très marquées en Lorraine Nord, **les territoires ne sont pour autant pas désarmés** ;
- **Les Projets Alimentaires Territoriaux et les Contrats Locaux de Santé sont les outils à mobiliser en première ligne**, car ils donnent une place centrale à la question alimentaire ;
- **Les stratégies de développement commercial, couplées à des stratégies foncières, constituent un outil potentiellement puissant pour accompagner le développement de l'offre alimentaire et en limiter les effets pervers**, notamment le développement trop important de la restauration rapide, qui contribue à étendre les marais alimentaires ;
- Les autres stratégies (mobilité, planification, logement) viennent en complément et peuvent avoir des effets indirects sur l'accès à une offre alimentaire de qualité ;
- Enfin **la dimension transfrontalière ne doit pas être oubliée** : elle permet d'offrir le long des frontières une offre complémentaire et dans un contexte de transition écologique et énergétique, **elle constitue la bonne échelle pour rapprocher le producteur du consommateur**, comme en témoignent les initiatives déjà menées.

# Conclusion



Cette première exploration des inégalités alimentaires montre que si l'offre alimentaire progresse en Lorraine Nord, c'est avant tout lié à **un développement important de la restauration rapide**, qui prend une place croissante dans l'offre alimentaire disponible, au détriment des commerces alimentaires spécialisés.

Résultat, si la problématique des déserts alimentaires est finalement peu marquée en Lorraine Nord, **la principale vulnérabilité réside dans les marais alimentaires : 20% de la population en Lorraine Nord vivrait dans une commune où l'offre alimentaire est dominée par la restauration rapide**, avec toutes les conséquences que cela entraîne sur la santé (obésité, maladies cardiovasculaires, diabète, etc.) et alors que le Nord-lorrain fait face à une désertification médicale de plus en plus marquée.

Face à ces fragilités, les collectivités locales ne sont toutefois pas démunies : **les Projets Alimentaires Territoriaux et les Contrats Locaux de Santé apparaissent comme les leviers les plus puissants pour agir sur l'alimentation des populations**. Combinés simultanément, ils permettent d'intervenir autant auprès du producteur que du consommateur. **Les stratégies commerciales et les stratégies foncières, en second rang, constituent également un levier intéressant à mobiliser pour limiter l'extension des marais alimentaires.**

Enfin, et c'est **l'un des enseignements de la démarche Luxembourg In Transition et du PDAT, la dimension transfrontalière est particulièrement pertinente pour faire évoluer notre environnement alimentaire** : le potentiel existe pour répondre demain aux besoins de notre territoire transfrontalier par une production locale. Mais une telle mutation des pratiques agricoles et alimentaires ne se décrète pas : le virage agricole nécessite de l'anticiper en adaptant nos documents de planification, la lutte contre la pauvreté demande de décroiser nos politiques publiques (mobilité, logement) et le changement de nos habitudes alimentaires implique de la sensibilisation, de l'éducation à l'alimentation.

info**Observatoire** est édité par l'AGAPE

agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine Nord  
Espace Jean Monnet - Eurobase 2 - Pôle Européen de  
Développement

F-54810 LONGLAVILLE

tél : (+33) 03 55 26 00 10 - fax : (+33) 03 55 26 00 33

[www.agape-lorrainenord.eu](http://www.agape-lorrainenord.eu) - [agape@agape-lorrainenord.eu](mailto:agape@agape-lorrainenord.eu)

Association Loi 1901

ISSN : 1266-9652 - Dépôt Légal : 1<sup>er</sup> trimestre 2024

Président et Directeur de la publication : Fabrice BROGI

Directeur et responsable de la rédaction : Julien SCHMITZ

Rédaction : Michaël VOLLOT

Infographie et cartographie : Virginie LANG-KAREVSKI



**Contact :** Michaël VOLLOT  
chargé d'études « Conditions de vie  
et Observation transfrontalière »  
[mvollot@agape-lorrainenord.eu](mailto:mvollot@agape-lorrainenord.eu)  
Tél : (+33) 03 55 26 00 24